

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 142

18 janvier 2008

### SOMMAIRE

13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.A. ....	6794	Grenz - Immo S.à.r.l. ....	6780
15 rue de Chernoviz «Paris 75016» S.à r.l. ....	6776	HAAS Johny et Compagnie S.à r.l. ....	6781
63 boulevard des Batignolles Paris VIII S.A. ....	6795	IIF LuxCo1 S.à r.l. ....	6790
AB Château S.à r.l. ....	6783	IIF LuxCo2 S.à r.l. ....	6792
Abercrombie & Kent Group of Companies S.A. ....	6782	Infeurope ....	6773
AMICORP Luxembourg S.A. ....	6798	Interassurances Pauly & Lamby s.à r.l. & Co secs ....	6776
Benelux Consulting S.A. ....	6797	Inter-Façade S.A. ....	6814
Braun-Immo S.à r.l. ....	6810	Investissement P.M.B. S.A. Holding ....	6792
Bureau d'Architectes TEISEN & GIESLER S.à r.l. ....	6791	Investissement P.M.B. S.A. Holding ....	6799
Chauffage Haas ....	6781	J.S.M. S.A. ....	6780
Dakruiter S.A. ....	6773	Kinolux S.A. ....	6793
D.D.B. S.A. ....	6806	L.D. Group S.A. ....	6809
Delta2 S.à r.l. ....	6770	L.E.E.T. Trading ....	6782
Eaton Holding S.à r.l. ....	6791	Logoline S.à r.l. ....	6800
Eiffel Luxembourg S.à r.l. ....	6799	Lotralux S.A. ....	6814
Eltel International S.à r.l. ....	6770	Mibi s.à r.l. ....	6784
ETV Capital S.A. ....	6791	Newgate Holding S.A. ....	6777
Eurofins Food LUX ....	6772	Nine Stars International S.A. ....	6806
Eurolex Management S.A. ....	6797	Paomarfin S.A. ....	6789
Euro Tabs Lux S.A. ....	6815	Puritan International Luxembourg ....	6792
Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises SA ....	6809	Reichert Transporte S.à.r.l. ....	6800
Fimanag S.A. ....	6813	Safre Holding S.A. ....	6805
Fonk's Backwaren Lux, Sàrl ....	6780	Savannah Enterprises S.A. ....	6770
Friedhaff S.A. ....	6778	Secura Electronic Holding A.G. ....	6814
Gantro Invest ....	6779	Shell Finance Luxembourg ....	6784
Gantro Invest ....	6816	Sherbourne Holding S.à r.l. ....	6798
Garden Service Grengen Daum S.à r.l. ....	6773	Shop Center Gaichel, S.à r.l. ....	6796
Gemarpa S.A. ....	6797	S.I. Investissements S.A. ....	6815
Gerash S.A. ....	6775	SoKol s.à r.l. ....	6799
		Star Investments S.à. r.l. ....	6798
		Tak Yin Holding S.A. ....	6780
		Tradeka International S.à r.l. ....	6800
		VTF International S.A. ....	6793

**Delta2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rahm.  
R.C.S. Luxembourg B 111.169.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 décembre 2007.

B. Thunus  
Gérant

Référence de publication: 2008000064/2885/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08534. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

**Savannah Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 88.777.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003209/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02137. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

**Eltel International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 114.962.

In the year two thousand seven, on the twenty first of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ELTEL INTERNATIONAL S.A R.L., (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on February 10, 2006, RCS Luxembourg number B 114 962, published at the «Mémorial C», number 1060 on May 31, 2006, page 50835 and which has been amended for the last time by deed enacted on July 11, 2007, not yet published at the «Mémorial C».

The meeting is opened, with Sévrine Silvestro, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, employee, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 31,123 (thirty one thousand one hundred twenty three) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;

## 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

### *First resolution*

The meeting decides to put the Company into liquidation.

### *Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

### *Third resolution*

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law as modified. She may carry out all the deeds provided by article 145 as modified with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidators to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

### *Fourth resolution*

The meeting decides to give full discharge to:

- Mr. James Yates
- Mr. Andrew Townend
- Mr. Xavier Pauwels
- Mr. Gérard Becquer

members of the Board of Managers for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

### *Fifth resolution*

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ELTEL INTERNATIONAL S.A R.L., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu le 10 février 2007, RCS Luxembourg numéro B 114 962, publié au Mémorial C, numéro 1060 du 31 mai 2006, page 50835 et a été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu le 11 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Flora Gibert, employée privée demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 31,123 (trente et un mille cent vingt trois) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Mise en liquidation de la Société.

2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

- Catherine Dessoy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales tels que modifiés. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 tel que modifié avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à Messieurs:

- James Yates
- Andrew Townend
- Xavier Pauwels
- Gérard Becquer

membres du Conseil de gérance, pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S. Silvestro, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007. Relation LAC/2007/23544. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003900/211/124.

(070175717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

---

**Eurofins Food LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008003823/272/12.

(070175450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

**Infeurope, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 20.174.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège social en date du 20 décembre 2007 que le conseil a pris acte de la démission, avec effet au 31 décembre 2007, de l'administrateur Mr Henri Grethen, promu aux fonctions de membre de la Cour des comptes européenne.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

R. Wiget / R. Dernoeden

Le président / Le vice-président

Référence de publication: 2008003289/4108/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL05974. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

**Garden Service Grengen Daum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9943 Hautbellain, Maison 39.

R.C.S. Luxembourg B 100.316.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003435/800079/12.

Enregistré à Diekirch, le 21 août 2007, réf. DSO-CH00140. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070111346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

**Dakruiter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.307.

In the year two thousand and seven, on the third of December  
before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of DAKRUITER S.A., R.C. Luxembourg B 81 307, originally incorporated in the form of a «société à responsabilité limitée» and under the denomination of DAKRUITER S.a.r.l., pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated March 23, 2001, published in the Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations, No 925 of October 26, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the prenamed notary André Schwachtgen, dated September 25, 2003, published in the Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations, No 1106 of October 23, 2003.

Mr. Jacob Mudde, an employee of EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., having its professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being the Chairman, begins the meeting at three p.m.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Raymond Thill, «maître en droit», having its professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects Mr. Dmitry Stepanov, an employee of EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., having its professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as scrutineer.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the two hundred and thirty-four thousand nine hundred and ninety-five (234,995) shares, divided into fifty-seven thousand six hundred and

thirty (57,630) common Class A shares, numbered 1 up to and including 57,630, ninety-two thousand three hundred and sixty (92,360) common Class B shares numbered 57,631 up to and including 149,990, eighteen thousand and eighteen (18,018) cumulative preference shares Class A, numbered 149,991 up to and including 168,008 and sixty-six thousand nine hundred and eighty-seven (66,987) cumulative preference shares Class B, numbered 168,009 up to and including 234,995 with a par value of thirty (30.-) US dollars (USD) each, representing the total capital of seven million forty-nine thousand eight hundred and fifty (7,049,850.-) US Dollars (USD), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the mandatories of the shareholders all represented at the meeting and members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the company.
2. Appointment of FIDES (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator and determination of his powers.
3. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The General Meeting resolved to put the company into liquidation with bookkeeping effect on November 28th, 2007.

*Second resolution*

The General Meeting appoints FIDES (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator of the company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three fifteen p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée DAKRUITER S.A., R.C. Luxembourg B 81 307, ayant son siège social à Luxembourg, initialement constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination DAKRUITER S.à.r.l., suivant un acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mars 2001, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 octobre 2001 sous le numéro 925.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte de Maître André Schwachtgen, pré-qualifié, le 25 septembre 2003, publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 23 octobre 2003 sous le numéro 1106.

L'assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Jacob Mudde, employé de EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Dimitry Stepanov, employé de EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les deux cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (234.995) actions, divisées en cinquante-sept mille six cent trente (57.630) actions ordinaires catégorie A, numérotées 1 à 57.630 inclus, et quatre-vingt-douze mille trois cent soixante (92.360) actions ordinaires catégorie B, numérotées 57.631 à 149.990 inclus, dix-huit mille dix-huit (18.018) actions privilégiées cumulatives catégorie A, numérotées 149.991 à 168.008 inclus et soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (66.987) actions privilégiées cumulatives catégorie B, numérotées 168.009 à 234.995 inclus, chacune d'une valeur nominale de trente (30.-)

US dollars (USD), représentant le capital total de sept millions quarante-neuf mille huit cent cinquante (7.049.850,-) US Dollars (USD), sont dûment représentées à cette assemblée qui, par conséquent, est régulièrement constituée et peut prendre des décisions sur les sujets inscrits à son ordre du jour qui a été reproduit ci-après, sans avis préalable, étant toutes les actionnaires représentées à l'assemblée qui ont convenu de se réunir après avoir examiné l'ordre du jour.

La feuille de présence, qui a été signée par les mandataires des actionnaires, toutes représentées, et les membres du bureau, reste annexée au présent acte tout comme les procurations, et elles seront enregistrées simultanément avec les mandats d'enregistrement.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Dissolution de la société.
- 2.- Nomination de FIDES (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de mettre la société en liquidation avec effet comptable au 28 novembre 2007.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme FIDES (LUXEMBOURG) S.A., aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Mudde, R. Thill, D. Stepanov, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007. LAC/2007/39802. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008003884/5770/112.

(070175932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Gerash S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.718.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 novembre 2007 à 10 heures*

L'assemblée décide:

1. D'accepter la démission de la société KIRCHBERG BURO S.A. de son poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63 - 65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.574

2. D'accepter la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. au poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

*Pour la société*

P. Decroix

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008004425/1453/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Interassurances Pauly & Lamby s.à r.l. & Co secs, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 46.126.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003992/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

**15 rue de Chernoviz «Paris 75016» S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.270.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée 15 RUE DE CHERNOVIZ «PARIS 75016» S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104270, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 22 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 101 du 3 février 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Henri Hellinckx en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 133 du 12 février 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées. Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente des articles 21 et 22 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Après avoir rappelé que (i) la société est membre d'un groupe de sociétés dont certaines clôturent leur exercice social le 30 juin de chaque année, ce qui a pour effet de compliquer et de rendre plus onéreux l'établissement de comptes consolidés et que (ii) dans le cadre du contentieux qui oppose la société à WOOD APPLETON & OLIVER, la société a envisagé depuis le mois de juillet 2007 de modifier la date de clôture de son exercice afin de lui permettre de résoudre ledit contentieux de manière satisfaisante, l'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2007 a pris fin le 30 juin 2007. A la suite de cette résolution, l'exercice en cours de la société se clôturera donc le 30 juin 2008.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 21 et 22 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 21.** The Company's year commences on the first of July and ends on the thirtieth of June of the following year.

**Art. 22.** Each year on the thirtieth of June, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Version française:

« **Art. 21.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

**Art. 22.** Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, Y. Laufer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2007, Relation GRE/2007/5714. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008004050/231/71.

(070175685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Newgate Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 93.808.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société EDGWARE ENTERPRISES S.A., ayant son siège social à Jasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Belize sous le numéro 63.816,

ici dûment représentée par Monsieur Angelo Zito, expert-comptable et financier, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme holding NEWGATE HOLDING S.A., (ci-après la «Société»), avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 93.808, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 717 du 8 juillet 2003.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 19 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1194 du 13 novembre 2003.

- Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire instrumentaire deux certificats d'actions au porteur numéros un et deux, lesquels ont immédiatement été lacérés.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros (650,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Zito, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2007, Relation GRE/2007/5566. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008003950/231/53.

(070176185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

#### **Friedhaff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 91.971.

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître René Steichen, Avocat à la Cour, demeurant à 36, rue de Clairefontaine, L-9220 Diekirch,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FRIEDHAFF S.A., avec siège social à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.971 (telle que plus amplement définie ci-dessous) (ci-après la «Société»),

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société prise en sa réunion du 15 novembre 2007.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion du conseil d'administration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société FRIEDHAFF S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 383 du 8 avril 2003. Que les statuts de la Société ont été modifiés par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1337 du 7 décembre 2005, ainsi que par acte reçu par le même notaire en date du 7 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1094 du 6 juin 2006.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à 2.130.000,- € (deux millions cent trente mille euros) représenté par 213.000 (deux cent treize mille) actions d'une valeur nominale de 10,- € (dix euros) chacune, intégralement libérées.

III. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de 4.000.000,- € (quatre millions d'euros), et le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que lors de sa réunion du 15 novembre 2007, le conseil d'administration a décidé de réaliser une troisième tranche de l'augmentation de capital à concurrence de 306.000,- € (trois cent six mille euros), pour le porter de son montant actuel de 2.130.000,- € (deux millions cent trente mille euros) à 2.436.000,- € (deux millions quatre cent trente-six mille euros), par la création de 30.600 (trente mille six cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- € (dix euros) chacune, à souscrire par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social, à libérer intégralement en numéraire, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V. Que les 30.600 (trente mille six cents) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social, par des versements en espèces, de sorte que la somme de 306.000,- € (trois cent six mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La réalité de ces souscriptions et versements en espèces a été justifiée au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à 2.436.000,- € (deux millions quatre cent trente-six mille euros) de sorte que l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 2.436.000,- € (deux millions quatre cent trente-six mille euros) représenté par 243.600 (deux cent quarante-trois mille six cents) actions d'une valeur nominale de 10,- € (dix Euros) par action, intégralement libérées.»

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

#### *Frais, évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à 4.800,- € (quatre mille huit cents Euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Steichen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, Relation: LAC/2007/40283. — Reçu 3.060 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 décembre 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2008003934/222/61.

(070175798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

#### **Gantro Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 88.054.

#### *Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 26. November 2007*

Die Direktoren der Gesellschaft, Herr Jan Roland Persson und Frau Lena Kristin Persson, beide wohnhaft in SE-236 37 Höllviken, Domkyrkovägen 17, treten von Ihrem Amt als Geschäftsführer zurück.

Als neue Geschäftsführer werden bestellt:

Herr Ronald Weber, Reviseur d'entreprise, berufsansässig 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Herr Romain Bontemps, Reviseur d'entreprise, berufsansässig 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF WEBER & BONTEMPS

Unterschrift

Référence de publication: 2008004434/7378/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04291. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070175997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**J.S.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 102.881.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004352/800691/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2007, réf. DSO-CK00207. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070175744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Fonk's Backwaren Lux, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 65, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 99.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004348/800456/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2007, réf. DSO-CK00214. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070175727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Grenz - Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 101.918.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004357/800306/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2007, réf. DSO-CK00213. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070175759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Tak Yin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 106.847.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 8 juin 2007 au siège social*  
Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de Alexander J Davies Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008004439/322/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Chauffage Haas, Société à responsabilité limitée,  
(anc. HAAS Johny et Compagnie S.à r.l.).**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.416.

L'an deux mille sept, le vingt-et-un novembre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Mario Mutsch, demeurant à L-9911 Troisvierges, 20, rue de Drinklange

2. Monsieur Jean Mutsch, demeurant à L-9908 Troisvierges, 39, rue Josy Conrad

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société HAAS JOHNY ET COMPAGNIE s.à.r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, en date du 30 avril 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 432 de l'année 1992

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 96.416,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) divisé en cinq cents parts sociales (500) de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée HAAS JOHNY ET COMPAGNIE S.à.r.l. avec siège social à L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle, 22

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

*Cessions de parts*

Le prénommé Mario Mutsch cède par la présente l'intégralité de ses parts sociales de la société, soit 250 parts à Madame Catherine Pia Eicher, née à Clervaux, le 12 juillet 1965, demeurant à L-9908 Troisvierges, 39, rue Josy Conrad

Ladite cession a pris effet ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Jean Mutsch, prénommé, en qualité d'associé, lequel déclare accepter la prédite cession et d'agréer le nouvel associé. Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société.

*Prix*

Le cédant, Monsieur Mario Mutsch et le cessionnaire, Madame Catherine Pia Eicher déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties, payé hors la présence du Notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

*Approbation de la cession de part*

Monsieur Jean Mutsch, prénommé, agissant en qualité de gérant de la société, déclare accepter lesdites cessions au nom de la société, conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite les nouveaux associés de la société à responsabilité limitée ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident, suite à la cession de parts intervenue juste avant, de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivant:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-) divisé en 500 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

Ces parts ont été souscrite comme suit:

	Parts
1.- Monsieur Jean Mutsch, prénommé, .....	250
2.- Madame Catherine Pia Eicher, prénommée .....	250
Total: .....	500

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier la raison sociale de la société pour lui donner le nom de CHAUFFAGE HAAS Sàrl et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de CHAUFFAGE HAAS Sàrl. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Mutsch, J. Mutsch, P. Eicher, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 26 novembre 2007, WIL/2007/1047. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Pletschette.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier à la société libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 décembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008004085/2724/71.

(070176132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

---

**L.E.E.T. Trading, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 38.343.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004202/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05242. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070176277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

---

**Abercrombie & Kent Group of Companies S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 39.766.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires de ABERCROMBIE & KENT GROUP OF COMPANIES S.A. («la Société») prises à l'unanimité le mercredi 31 octobre 2007 à 14 heures que:

1. la démission des administrateurs suivants est acceptée:

a) Michael Hannan, né le 30 juillet 1965 à Toronto, Canada, et demeurant à 3518 West 34th Avenue, Vancouver, BC, V6N 2K8, Canada

b) Joseph Houssian, né le 8 janvier 1949 à Brandon, Canada, et demeurant à 3110 Travers Avenue, West Vancouver BC V 7V 1G3, Canada

c) Nicholas Villiers, né le 3 novembre 1939 à Newbury, Angleterre, et demeurant à 9, Chemin des Ouches, CH-1295 Mies

d) INTRAWEST LUXEMBOURG S.A., société de droit luxembourgeois avec siège social à Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, RCS Luxembourg N° B 63.994

et

e) Timothy Holderness-Roddam, né le 23 novembre 1942 à Brockenhurst, Angleterre, et demeurant à Flat 4, 37 Lennox Gardens, UK - London SW1X 0DF.

2. les administrateurs suivants sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires:

1. M. Wesley Robert Edens, né le 30 octobre 1961 à Washington, USA, avec adresse professionnelle au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, USA

2. M. William Brian Doniger, né le 6 mai 1966 à New York, USA avec adresse professionnelle au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, USA

3. M. Randal Alan Nardone, né le 22 juin 1955 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, USA

4. Mr Robert Ian Kauffman, né le 22 octobre 1963 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 5 Savile Row, UK - London W1S 3PD

5. M. Jonathan Ashley, né le 28 février 1966 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 5 Savile Row, UK - London W1S 3PD

6. Mme Jorie Butler Kent, née le 4 décembre 1930 en Illinois, USA et avec adresse professionnelle au 251 Royal Palm Way Ste. 603, Palm Beach, FL-33480, USA.

7. M. Brett Eric Fichte, né le 8 octobre 1967 en Illinois, USA et avec adresse professionnelle au 1520 Kensington Road, Suite 212, Oak Brook, IL-60523 USA.

Le mandat des nouveaux administrateurs expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Le Conseil d'Administration est composé de 8 administrateurs, étant:

- a) M. Geoffrey John Worke Kent, Administrateur Délégué et Président du Conseil d'Administration
- b) M. Wesley Robert Edens, Administrateur
- c) Mr William Brian Doniger, Administrateur
- d) Mr Randal Alan Nardone, Administrateur
- e) Mr Robert Ian Kauffman, Administrateur
- f) Mr Jonathan Ashley, Administrateur
- g) Mrs Jorie Butler Kent, Administrateur
- h) Mr Brett Eric Fichte, Administrateur

L'Assemblée Générale prend note de la nouvelle adresse de M. Geoffrey Kent étant dorénavant à Dorland House, 20 Regent Street, UK-London SW1Y 4PH.

3. L'assemblée Générale décide de ratifier le changement de dénomination du commissaire aux comptes qui s'appelle dorénavant:

FIDUCIAIRE FRH SàRL, 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, RCS Luxembourg B 58.155.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2008004406/1053/58.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

---

**AB Château S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 118.093.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 octobre 2007*

L'Assemblée générale a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 26 octobre 2007 de;
- Mr. Francesco Biscarini, gérant A
- de nommer comme nouveau gérant A de la société, avec effet au 26 octobre 2007 pour une durée illimitée;
- Mr. Luca Gallinelli, ayant pour adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour AB CHATEAU S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008004422/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Mibi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7481 Tuntange, 31, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 17.064.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008003987/1936/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04430. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

**Shell Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 79.812.

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh of November.

Before the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

The private limited liability company SHELL LUXEMBOURGEOISE, with registered office at 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a deed dated March 31st, 1920, inscribed in the Trade and Companies' Register Luxembourg, section B, under the number 7.479,

here represented by Mr Hans Sevenants, Head of LEGAL BELGIAN SHELL NV and SHELL LUXEMBOURGEOISE, residing in Kiezelstraat 2A, 3350 Linter, (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on the 26th of November 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, acting in its capacity as single shareholder of the private limited liability company SHELL FINANCE LUXEMBOURG, with registered office at 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, (Grand Duchy of Luxembourg), inscribed in the Trade and Companies' Register Luxembourg, section B, under the number 79.812, incorporated pursuant to a deed of the notary Frank Baden, then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on December 14th, 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 590 of the 31st of July 2001, (the «Company»),

and whose articles of association have amended pursuant to a deed of the undersigned notary on July 31st, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2169 of the 2nd of October 2007, and

declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Waiver of the convening notice.

2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of forty million five hundred and thirty-five thousand US Dollars (40,535,000.- USD), so as to raise it from its present amount of one hundred twenty-one million four hundred twenty-nine thousand five hundred and fifty US Dollars (121,429,550.- USD) to an amount of one hundred sixty-one million nine hundred and sixty-four thousand five hundred and fifty US Dollars (161,964,550.- USD).

3. Issue of thirty-three thousand five hundred (33,500) new shares, so as to raise the actual number of shares from one hundred thousand three hundred fifty-five (100,355) shares, each with a nominal value of one thousand two hundred ten US Dollars (1,210.- USD), to one hundred and thirty-three thousand eight hundred and fifty-five (133,855) shares, each with a nominal value of one thousand two hundred ten US Dollars (1,210.- USD), those shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting resolving on the proposed capital increase.

4. Acceptance of the subscription of thirty-three thousand five hundred (33,500) new shares by B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ LUXEMBOURG BRANCH, located at 46A, boulevard John-F Kennedy, L-1855 Luxem-

bourg, Grand Duchy of Luxembourg, acceptance of the full payment for each of these shares by a contribution in kind of all the assets and liabilities constituting an entire branch of activity, of such contributor's Luxembourg branch, with a total share premium on such shares of ten billion nine hundred and sixty-one million and two hundred and twenty-eight thousand seven hundred and twenty-three US Dollars (10,961,228,723.- USD), allocation of the newly issued shares to the contributor, represented by its Luxembourg branch in consideration for such contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

5. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) of the agenda.

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

7. Miscellaneous.

*First resolution*

The whole capital of the Company being represented, the sole shareholder declares that it had due notice and got knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance, so that no convening notice was necessary.

*Second resolution*

The single shareholder has resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of forty million five hundred and thirty-five thousand US Dollars (40,535,000.- USD) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty-one million four hundred twenty-nine thousand five hundred and fifty US Dollars (121,429,550.- USD) to an amount of one hundred sixty-one million nine hundred and sixty-four thousand five hundred and fifty US Dollars (161,964,550.- USD).

*Third resolution*

The single shareholder has resolved to issue thirty-three thousand five hundred (33,500) new shares so as to raise the number of shares from one hundred thousand three hundred fifty-five (100,355) shares, each with a nominal value of one thousand two hundred ten US Dollars (1,210.- USD), to one hundred and thirty-three thousand eight hundred and fifty-five (133,855) shares, each with a nominal value of one thousand two hundred ten US Dollars (1,210.- USD), those shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of adoption of the present resolution.

*Subscription and Allotment*

There now appeared Mr Hans Sevenants, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ LUXEMBOURG BRANCH, with registered office at 46A, boulevard John-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), inscribed in the Trade and Companies' Register Luxembourg, section B, under the number 129.270, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 26, 2007, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The person appearing has declared to subscribe in the name and on behalf of the said company, represented by its Luxembourg branch, to the newly issued shares of the Company as follows:

Name of subscriber	Number of shares subscribed
B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ LUXEMBOURG BRANCH	33,500

The said subscriber has declared through his duly appointed attorney-in-fact to make payment in full, including the share premium, for all such new shares by a contribution in kind consisting of the entire property of its Luxembourg branch comprising all the assets and liabilities constituting an entire branch of activity (the «Assets and Liabilities»).

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in kind in an aggregate amount of eleven billion one million seven hundred and sixty-three thousand seven hundred and twenty-three US Dollars (11,001,763,723.- USD).

Out of this amount forty million five hundred and thirty-five thousand US Dollars (40,535,000.- USD) are allocated to the share capital and ten billion nine hundred and sixty-one million and two hundred and twenty-eight thousand seven hundred and twenty-three US Dollars (10,961,228,723.-USD) are allocated to a share premium account.

The subscriber, acting through his attorney in fact, has stated that there exist no impediments to the free transferability of the Assets and Liabilities to the Company without any restriction or limitation and that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Assets and Liabilities to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the Assets and Liabilities has been given to the undersigned Notary.

*Fourth resolution*

The single shareholder has resolved to accept the subscription of thirty-three thousand five hundred (33,500) new shares by B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ LUXEMBOURG BRANCH, with registered seat office at 46A, boulevard John-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind of all the assets and liabilities constituting an entire branch of activity, of the

Luxembourg branch of such contributor and to allocate the newly issued shares to the contributor, represented by its Luxembourg branch in consideration for such contribution.

The single shareholder has acknowledged the certificate dated November 26, 2007 issued by the management of B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ which confirms inter alia that B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ LUXEMBOURG BRANCH is organized from a technical point of view so to function as an autonomous business from its head-office, B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ, a copy of this certificate, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

*Fifth resolution*

As a result of the above resolutions, the single shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«The capital is set at one hundred sixty-one million nine hundred and sixty-four thousand five hundred and fifty US Dollars (161,964,550.- USD), divided into one hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty-five (133,855) shares of a nominal value of one thousand two hundred ten US Dollars (USD 1,210.-) each.»

*Sixth resolution*

The single shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company.

*Statement*

Insofar as the contribution in kind results in B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ LUXEMBOURG BRANCH, the Luxembourg branch of a company which has its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, contributing all its assets and liabilities, constituting an entire branch of activity to the Company which has its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital tax exemption in such case.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately fifteen thousand Euros.

For the purposes of the registration the total amount of the capital increase and the share premium is evaluated at 7,411,090,416.30 EUR.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, are known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

**Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zwei tausend sieben, am sieben und zwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SHELL LUXEMBOURGEOISE, mit Sitz in 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, (Großherzogtum Luxemburg), gegründet durch notarielle Urkunde vom 31. März 1920, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 7.479,

hier vertreten durch Herrn Hans Sevenants, Head of LEGAL BELGIAN SHELL NV and SHELL LUXEMBOURGEOISE, wohnhaft in Kieselstraat 2A, 3350 Linter, (Belgien), auf Grund einer ihm, in Luxemburg am 26. November 2007, erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SHELL FINANCE LUXEMBOURG, mit Sitz in 7, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, (Großherzogtum Luxemburg), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 79.812, gegründet gemäß Urkunde des Notars Frank BADEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 14. Dezember 2000, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 590 vom 31. Juli 2001, (die «Gesellschaft»),

und deren Statuten abgeändert worden sind gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Juli, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2169 vom 2. Oktober 2007, und

welche erklärt ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

#### *Tagesordnung*

1. Verzicht auf das Einberufungsschreiben.

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von vierzig Millionen fünf hundert fünf und dreißig tausend US Dollar (40.535.000,- USD) um es von seinem jetzigen Betrag von ein hundert ein und zwanzig Millionen vier hundert neun und zwanzig tausend fünf hundert fünfzig US Dollar (121.429.550,- USD) auf ein hundert ein und sechzig Millionen neun hundert vier und sechzig tausend fünf hundert fünfzig US Dollar (161.964.550,- USD) zu bringen.

3. Ausgabe von drei und dreißig tausend fünf hundert (33.500) neuen Anteilen, um die Zahl der gegenwärtigen ein hundert tausend dreihundert fünf und fünfzig (100.355) Anteile, jedes mit einem Nennwert von ein tausend zwei hundert und zehn US Dollar (1.210,- USD), auf ein hundert drei und dreißig tausend acht hundert fünf und fünfzig (133.855) Anteile, jedes mit einem Nennwert von ein tausend zwei hundert und zehn US Dollar (1.210,- USD), zu erhöhen, welche Anteile die gleichen Rechte und Privilegien wie die ausgegebenen Anteile haben und welche zu Dividenden berechtigten ab dem Tag der außergewöhnlichen Gesellschafterversammlung, welche die Kapitalerhöhung beschließt.

4. Annahme der Zeichnung der drei und dreißig tausend fünf hundert (33.500) neuen Anteile durch die Luxemburger Zweigstelle B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ LUXEMBOURG BRANCH, mit Sitz in 46A, boulevard John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, Annahme der vollen Einzahlung dieser Anteile durch eine Sacheinlage in Form von allen Aktiva und Passiva der Luxemburger Zweigstelle welche einer Gesamtbetriebstelle entsprechen, inklusive eines gesamten Agios von zehn Milliarden neun hundert ein und sechzig Millionen zwei hundert acht und zwanzig tausend sieben hundert drei und zwanzig US Dollar (10.961.228.723,- USD), Zuweisung der neuen Anteile an den Einleger, vertreten durch die Luxemburger Zweigstelle, als Gegenwert für diese Sacheinlage und Anerkennung der Wirksamkeit der Kapitalerhöhung.

5. Neufassung des ersten Absatzes von Artikels 6 der Satzung, um die Beschlüsse, welche unter den Punkten 1) bis 3) gefasst werden, wiederzugeben.

6. Infolge der vorgenannten Beschlüsse, Abänderung des Anteilsregister der Gesellschaft und Ermächtigung an jeden Geschäftsführer, durch seine/ihrer Einzelunterschrift und für Rechnung der Gesellschaft, die neu ausgegebenen Anteile in das Gesellschaftsregister einzutragen.

7. Verschiedenes.

#### *Erster Beschluss*

Da das gesamte Kapital der Gesellschaft vertreten ist, erklärt die alleinige Gesellschafterin über die Tagesordnung, welche ihr vorab mitgeteilt wurde, benachrichtigt und in Erkenntnis gesetzt worden zu sein, so dass kein Einberufungsschreiben erforderlich war.

#### *Zweiter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von vierzig Millionen fünf hundert fünf und dreißig tausend US Dollar (40.535.000,- USD) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von ein hundert ein und zwanzig Millionen vier hundert neun und zwanzig tausend fünf hundert fünfzig US Dollar (121.429.550,- USD) auf den Betrag von ein hundert ein und sechzig Millionen neun hundert vier und sechzig tausend fünf hundert fünfzig US Dollar (161.964.550,- USD) zu bringen.

#### *Dritter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin hat die Ausgabe von drei und dreißig tausend fünf hundert (33.500) neuen Anteilen beschlossen, um die Zahl der gegenwärtigen ein hundert tausend drei hundert fünf und fünfzig (100.355) Anteile, jedes mit einem Nennwert von ein tausend zwei hundert und zehn US Dollar (1.210,- USD), auf ein hundert drei und dreißig tausend acht hundert fünf und fünfzig (133.855) Anteile zu erhöhen, jedes mit einem Nennwert von ein tausend zwei hundert und zehn US Dollar (1.210,- USD), diese Anteile haben die gleichen Rechte und Privilegien wie die ausgegebenen Anteile und berechtigten zu Dividenden ab dem Tag der Annahme dieses Beschlusses.

#### *Zeichnung und Ausgabe*

Daraufhin ist erschienen Herr Hans Sevenants, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als rechtmäßiger Bevollmächtigter der Luxemburger Zweigstelle B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ LUXEMBOURG BRANCH, mit Sitz in 46A, boulevard John-F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 129.270, auf Grund einer Vollmacht gegeben in Luxemburg, am 26. November 2007, welche Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent hat erklärt im Namen und zugunsten dieser Gesellschaft, vertreten durch ihre Luxemburger Zweigstelle, die neuen Anteile der Gesellschaft wie folgt zu zeichnen:

Name des Zeichners	Anzahl der gezeichneten Anteile
B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ LUXEMBOURG BRANCH	33.500

Der besagte Zeichner hat durch seinen rechtmäßig bestellten Bevollmächtigten erklärt, diese Anteile, inklusive eines Agios, durch Einbringung einer Sacheinlage in Form von sämtlicher Aktiva und Passiva der Luxemburger Zweigstelle welche einer Gesamtbetriebstelle entsprechen, ohne jegliche Einschränkung, voll einzuzahlen (die «Aktiva und Passiva»).

Die Aktiva und Passiva, welche durch eine Sacheinlage eingebracht wird, haben einen Gesamtwert von elf Milliarden und einer Million sieben hundert drei und sechzig tausend sieben hundert drei und zwanzig US Dollar (11.001.763.723,- USD).

Von dem Betrag werden vierzig Millionen fünf hundert fünf und dreißig tausend US Dollar (40.535.000,- USD) dem Kapital zugewiesen und zehn Milliarden neun hundert ein und sechzig Millionen zwei hundert acht und zwanzig tausend sieben hundert drei und zwanzig US Dollar (10.961.228.723,- USD) dem Posten «Agio» zugewiesen.

Der Zeichner, handelnd durch seinen Bevollmächtigten, hat erklärt, dass kein Grund vorliegt, der die freie Übertragung der Aktiva und Passiva, ohne Einschränkung, an die Gesellschaft verhindern könnte, und dass ordnungsgemäße Anweisungen zur Bekanntmachung, Formalisierung und Einregistrierung, welche notwendig sind um die Aktiva und Passiva an die Gesellschaft zu übertragen, erteilt wurden.

Der Eigentumsnachweis des Zeichners der Aktiva und Passiva wurde dem amtierenden Notar erbracht.

#### *Vierter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin hat die Annahme der Zeichnung der drei und dreißig tausend fünf hundert (33.500) neuen Anteile durch die Luxemburger Zweigstelle B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ LUXEMBOURG BRANCH, mit Sitz in 46A, boulevard John-F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg), mittels voller Einzahlung dieser Anteile durch die Einbringung einer Sacheinlage in Form von sämtlicher Aktiva und Passiva der Luxemburger Zweigstelle des Einlegers, welche einer Gesamtbetriebstelle entsprechen, und die Zuweisung der neu ausgegebenen Anteile an den Einleger, vertreten durch seine Luxemburger Zweigstelle, als Gegenwert für diese Sacheinlage beschlossen.

Die alleinige Gesellschafterin hat die am 26. November 2007, durch die Geschäftsführung der B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ, ausgestellte Bescheinigung anerkannt, welche bestätigt, dass die B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ LUXEMBOURG BRANCH vom technischen Sichtpunkt ausgesehen, so organisiert ist, um eigenständig von ihrem Sitz aus zu funktionieren, eine Kopie dieser Bescheinigung, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

#### *Fünfter Beschluss*

Infolge der vorgenannten Beschlüsse haben die Gesellschafter beschlossen, den ersten Absatz von Artikel 6 der Statuten der Gesellschaft abzuändern, welcher folgenden Wortlaut erhalten wird:

«Das Gesellschaftskapital ist auf ein hundert ein und sechzig Millionen neun hundert vier und sechzig tausend fünf hundert fünfzig US Dollar (161.964.550,- USD) festgesetzt, eingeteilt in ein hundert drei und dreißig tausend acht hundert fünf und fünfzig (133.855) Gesellschaftsanteile, jedes mit einem Nennwert von ein tausend zwei hundert und zehn US Dollar (1.210,- USD).»

#### *Sechster Beschluss*

Infolge der vorgenannten Beschlüsse beschließt die alleinige Gesellschafterin das Anteilsregister der Gesellschaft abzuändern und ermächtigt jeden Geschäftsführer, durch seine/ihrer Einzelunterschrift und für Rechnung der Gesellschaft, die neu ausgegebenen Anteile in das Gesellschaftsregister einzutragen.

#### *Erklärung*

Sowie aus der Einbringung der Sacheinlage hervorgeht, dass die Luxemburger Zweigstelle B.V. PETROLEUM ASSURANTIE MAATSCHAPPIJ LUXEMBOURG BRANCH, die Luxemburger Zweigstelle einer Gesellschaft mit Hauptverwaltungssitz und Gesellschaftssitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union, seine sämtlichen Aktiva und Passiva, welcher einer Gesamtbetriebstelle entsprechen, in die Gesellschaft einbringt, nimmt Letztere Bezug auf Artikel 4-1 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971, welcher in diesem Fall eine Steuerbefreiung vorsieht.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr fünfzehn tausend Euro.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird der Gesamtbetrag der Kapitalerhöhung und des Aufgelds auf 7.411.090.416,30 EUR abgeschätzt.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Person, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben

erschienenen Person, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieser zusammen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Sevenants, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2007, Relation GRE/2007/5381. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008003937/231/272.

(070176162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

### **Paomarfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.090.

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAOMARFIN S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 108090, constituée suivant acte reçu en date du 13 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 994 du 06 octobre 2005.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination d'ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., société anonyme, ayant son siège social au Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Ponsard, A. Uhl, C. Grundheber, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007. LAC/2007/31920. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003901/211/59.

(070175725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**IIF LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.914.

*Extrait des résolutions prises en date du 20 novembre 2007 par l'associé unique de la société*

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique de la Société (l'Associé unique) en date du 20 novembre 2007, que l'Associé unique a décidé d'accepter les démissions de Messieurs Jean-Christophe Ehlinger et Jean-Brice Traon en tant que gérants de la Société avec effet immédiat.

L'Associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- M. Patrick Houbert, gérant, né le 5 janvier 1976 à Rose-Hill, République de Maurice, avec adresse professionnelle au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2730 Luxembourg, Luxembourg,

- M. Patrick Meunier, gérant, né le 9 mai 1960 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2730 Luxembourg, Luxembourg,

- M. Mark Doherty, gérant, né le 12 novembre 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

- M. Roger Hanson, gérant, né le 9 août 1960 à Radcliffe, Lancashire, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle à Ansbacher House, 20 Genesis Close, Grand Cayman KY1-1208, Cayman Islands, et

- M. James Campbell, gérant, né le 28 mai 1946 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 16 Hazaltine Lane, Clifton Park, New York 12065, USA.

A compter du 20 novembre 2007, le Conseil de Gérance de la Société est dès lors composé des cinq membres mentionnés ci-dessous:

- M. Patrick Houbert, gérant;
- M. Patrick Meunier, gérant;
- M. Mark Doherty, gérant;
- M. Roger Hanson, gérant; et
- M. James Campbell, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008004441/5499/36.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Eaton Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 45.775.600,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 97.714.

—  
Veuillez noter ce qui suit:

Le nom de l'Associé NOCADOLI-SGPS LDA, a été modifié en EATON MADEIRA SGPS LDA

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

EATON HOLDING S. à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

**Suit la traduction anglaise de ce qui précède:**

Please note the following:

The name of the shareholder NOCADOLI-SGPS LDA, has been changed in EATON MADEIRA SGPS LDA

Luxembourg, the 6th November 2007.

EATON HOLDING S. à r.l.

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2008004438/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**ETV Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 96.982.

—  
*Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises en date, du 20 juin 2007*

Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, né le 1<sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay-Aux-Roses (France), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, et Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 Bailiwick (Iles Anglo-Normandes) résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, ont été nommés administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2008. (en remplacement de Messieurs Hayri And et Christophe Cahuzac, démissionnaires).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008004440/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Bureau d'Architectes TEISEN & GIESLER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 93.823.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004212/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05438. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Puritan International Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 111.935.

—  
EXTRAIT

Suite à des lettres missives reçues par la société, Messieurs Laurent Heiliger, Henri Grisius et Manuel Hack ont démissionné de leur fonction d'administrateur en date du 7 décembre 2007.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pour PURITAN INTERNATIONAL LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008004446/833/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

---

**Investissement P.M.B. S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 46.636.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004447/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

---

**IIF LuxCo2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 130.912.

—  
*Extrait des résolutions prises en date du 20 novembre 2007 par l'associé unique de la société*

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique de la Société (l'Associé unique) en date du 20 novembre 2007, que l'Associé unique a décidé d'accepter les démissions de Messieurs Jean-Christophe Ehlinger et Jean-Brice Traon en tant que gérants de la Société avec effet immédiat.

L'Associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- M. Patrick Houbert, gérant, né le 5 janvier 1976 à Rose-Hill, République de Maurice, avec adresse professionnelle au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2730 Luxembourg, Luxembourg,

- M. Patrick Meunier, gérant, né le 9 mai 1960 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2730 Luxembourg, Luxembourg,

- M. Mark Doherty, gérant, né le 12 novembre 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

- M. Roger Hanson, gérant, né le 9 août 1960 à Radcliffe, Lancashire, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle à Ansbacher House, 20 Genesis Close, Grand Cayman KY1-1208, Cayman Islands, et

- M. James Campbell, gérant, né le 28 mai 1946 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 16 Hazaltine Lane, Clifton Park, New York 12065, USA.

A compter du 20 novembre 2007, le Conseil de Gérance de la Société est dès lors composé des cinq membres mentionnés ci-dessous:

- M. Patrick Houbert, gérant;
- M. Patrick Meunier, gérant;
- M. Mark Doherty, gérant;
- M. Roger Hanson, gérant; et
- M. James Campbell, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008004442/5499/36.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05854. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

---

**Kinolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.771.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 novembre 2007 à 10 heures*

L'assemblée décide:

1. L'assemblée accepte la démission de la société KIRCHBERG BURO S.A. de son poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63 - 65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.574

2. L'assemblée accepte la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. au poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

*Pour la société*

A. Lavillat

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2008004428/1453/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06212. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

---

**VTF International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.835.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue Luxembourg, en date du 30 novembre 2007 à 10 heures*

1. L'assemblée accepte la démission de la société KIRCHBERG BURO S.A. de son poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63 - 65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.574

2. L'assemblée accepte la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. au poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

*Pour la société*

J. Mortain

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2008004426/1453/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

---

**13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.629.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 13 RUE ALPHONSE DE NEUVILLE PARIS XVII S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121629, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2253 du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 22, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mardi du mois de décembre à 12.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 19, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Après avoir rappelé que (i) la société est membre d'un groupe de sociétés dont certaines clôturent leur exercice social le 30 juin de chaque année, ce qui a pour effet de compliquer et de rendre plus onéreux l'établissement de comptes consolidés et que (ii) dans le cadre du contentieux qui oppose la société à WOOD APPLETON & OLIVER, la société a envisagé depuis le mois de juillet 2007 de modifier la date de clôture de son exercice afin de lui permettre de résoudre ledit contentieux de manière satisfaisante, l'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2007 a pris fin le 30 juin 2007. A la suite de cette résolution, l'exercice en cours de la société se clôturera donc le 30 juin 2008.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22. (alinéa 1<sup>er</sup>).** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mardi du mois de décembre à 12.00 heures.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. (alinéa 1<sup>er</sup>).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de décembre à 12.00 heures.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, Y. Laufer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2007, Relation GRE/2007/5712. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008004064/231/71.

(070175670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**63 boulevard des Batignolles Paris VIII S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.627.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 63 BOULEVARD DES BATIGNOLLES PARIS VIII S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121627, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2253 du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 22, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mardi du mois de décembre à 13.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 19, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Après avoir rappelé que (i) la société est membre d'un groupe de sociétés dont certaines clôturent leur exercice social le 30 juin de chaque année, ce qui a pour effet de compliquer et de rendre plus onéreux l'établissement de comptes consolidés et que (ii) dans le cadre du contentieux qui oppose la société à WOOD APPLETON & OLIVER, la société a envisagé depuis le mois de juillet 2007 de modifier la date de clôture de son exercice afin de lui permettre de résoudre ledit contentieux de manière satisfaisante, l'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2007 a pris fin le 30 juin 2007. A la suite de cette résolution, l'exercice en cours de la société se clôturera donc le 30 juin 2008.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22. (alinéa 1<sup>er</sup>).** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mardi du mois de décembre à 13.00 heures.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. (alinéa 1<sup>er</sup>).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de décembre à 13.00 heures.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, Y. Laufer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2007, Relation GRE/2007/5708. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008004069/231/71.

(070175665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Shop Center Gaichel, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8469 Gaichel, 1A, rue d'Eischen.

R.C.S. Luxembourg B 53.524.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004203/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05239. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Benelux Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.195.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 novembre 2007 à 10 heures*

L'assemblée décide:

1. D'accepter la démission de la société KIRCHBERG BURO S.A. de son poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63 - 65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.574

2. D'accepter la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. au poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

*Pour la société*

B. Nicoletti

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2008004427/1453/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Gemarpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.591.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 novembre 2007 à 10 heures*

1. L'assemblée accepte la démission de la société KIRCHBERG BURO S.A. de son poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63 - 65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.574

2. L'assemblée accepte la nomination de la société PARTNERS SERVICES S.A. au poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

*Pour la société*

V. Cesano

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2008004429/1453/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Eurolex Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.722.

*Réquisition modificative du 3 décembre 2007*

Nous vous prions de bien vouloir actualiser vos fichiers avec nouvelle adresse de l' Administrateur comme suit:

Mr. A.R.W. Knipping, né le 7 février 1958 à Elst, Pays Bas, avec nouvelle adresse à 25 Claymore Road, 13-02 The Claymore, 229543 Singapore, Singapore.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

M. Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2008004450/1084/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**AMICORP Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.731.

—  
*Réquisition modificative du 3 décembre 2007*

Nous vous prions de bien vouloir actualiser vos fichiers avec nouvelle adresse de l' Administrateur comme suit:

Mr. A.R.W. Knipping, né le 7 février 1958 à Elst, Pays Bas, avec nouvelle adresse à 25 Claymore Road, 13-02 The Claymore, 229543 Singapore, Singapore.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

AMICORP LUXEMBOURG S.A.

M. Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2008004451/1084/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Sherbourne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.334.

—  
Suite à la cession de parts intervenue en date du 6 novembre 2007 entre International PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et CANDOVER PARTNERS LIMITED, les 1.250.000 parts sociales de la Société sont transférées comme suit:

- CANDOVER PARTNERS LIMITED avec siège social au 20, Old Bailey EC4M 7LN, Londres, Royaume-Uni, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés anglais et écossais sous le numéro 01517104, avec effet au 6 novembre 2007, et détient 1.250.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHERBOURNE HOLDING S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008004452/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Star Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.296.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 16 novembre 2007*

- Le mandat de KPMG, une société incorporée sous les lois Luxembourgeoises et enregistrée sous le numéro B103065, en tant que Commissaire aux comptes de la société a été annulé.

Pour STAR INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008004437/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Eiffel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.417.

—  
*Réquisition modificative du 7 décembre 2007*

Le Gérant de la Société informe que la dénomination sociale de l'associé CACTUS ENTERPRISES GROUP LIMITED a été changé en CACTUS INVESTMENTS GROUP LIMITED et vous prie de bien vouloir actualiser vos fichiers en conséquence.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

EIFFEL LUXEMBOURG S.à r.l.

M. Bogers

Gérant

Référence de publication: 2008004454/1084/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Investissement P.M.B. S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 46.636.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004456/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

**SoKol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 48.221.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement du 6 décembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- la société à responsabilité limitée SoKol S.à r.l. dont le siège social établi à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, a été dénoncé en date du 1<sup>er</sup> décembre 1994, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.221;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay et liquidateur Maître Elisabeth Guissart, avocat, demeurant 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 26 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> E. Guissart

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008004576/1035/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05544. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070176320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

---

**Reichert Transporte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 34.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

C. Doerner

*Notaire*

Référence de publication: 2008004580/209/12.

(070175820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

---

**Logoline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 151, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 33.267.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

H. Hoven

Référence de publication: 2008004585/3739/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06379. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080000559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

---

**Tradeka International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.999.

In the year two thousand seven, on the seventh of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TRADEKA INTERNATIONAL S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the 27th of September 2007, currently in the process of being inscribed at the trade register Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés).

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Mrs Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sévrine Silvestro, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- As of the November 6, 2007, the Company holds six hundred fifty-two thousand five hundred twenty-six (652,526) shares with a par value of EUR 10.- each in TRADEKA OY, a company incorporated and existing under the laws of Finland,

Member State of the European Union, having its registered office at Hämeentie 19, 00500 Helsinki, Finland, inscribed at the trade register of Helsinki under number 1905481, that is 19,52% of its entire issued share capital represented by three million three hundred forty-three thousand (3,343,000) shares with a par value of EUR 10.- each.

IV.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1.- Increase of the share capital by an amount of sixty-two million Euros (EUR 62,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to sixty-two million twelve thousand five hundred Euros (EUR 62,012,500.-) by the issue of two million four hundred eighty thousand (2,480,000) new shares with a nominal value of EUR 25.- each.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

3.- Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide as follows:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the issued share capital by an amount of sixty-two million Euros (EUR 62,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to sixty-two million twelve thousand five hundred Euros (EUR 62,012,500.-) by the issue of two million four hundred eighty thousand (2,480,000) new shares with a nominal value of EUR 25.- each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in one million five hundred thirty-five thousand four hundred sixty-four (1,535,464) shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) of TRADEKA OY, a company incorporated and existing under the laws of Finland, having its registered office at Hämeentie 19, 00500 Helsinki, Finland, inscribed at the trade register of Helsinki under number 1905481, of which the Company already holds six hundred fifty-two thousand five hundred twenty-six (652,526) shares with a par value of EUR 10.- each as of November 6, 2007, that is 19,52% of its entire issued share capital represented by three million three hundred forty-three thousand (3,343,000) shares with a par value of EUR 10.- each.

*Second resolution*

the existing shareholders here represented by Catherine Dessoy, prenamed, by virtue of a proxy dated November 6, 2007 and being annexed to the present deed, indicate their intention to subscribe two million four hundred eighty thousand (2,480,000) new shares with a nominal value of EUR 25.- each in the Company.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervene the afore-named shareholders, here represented by Catherine Dessoy by virtue of the aforementioned proxy being here annexed;

who declared to subscribe the two million four hundred eighty thousand (2,480,000) new shares with a nominal value of EUR 25.- each as follows:

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP I . . . . .	277,475
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP II . . . . .	255,041
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP III . . . . .	324,705
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IV . . . . .	276,295
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP V . . . . .	301,090
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VI . . . . .	48,411
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VII . . . . .	205,450
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VIII . . . . .	178,293
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IX . . . . .	232,607
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP X . . . . .	198,365
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP XI . . . . .	181,835
WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	433
Total: . . . . .	2,480,000

represented by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, whose registered office is situated at 3rd Floor, Charles Bisson House, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands, acting in its capacity as General Partner of INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIPS I-XI, and as agent of WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP and to pay them up by contribution in kind of one million five hundred thirty-five thousand four hundred sixty-four (1,535,464) shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) of TRADEKA OY, as hereafter described:

*Description of the contribution:*

	Number of Shares	Value of shares EUR
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP I . . . . .	171,795	6,936,854.27

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP II . . . . .	157,905	6,375,994.49
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP III . . . . .	201,038	8,117,647.82
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IV . . . . .	171,065	6,907,377.83
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP V . . . . .	186,417	7,527,271.24
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VI . . . . .	29,973	1,210,269.99
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VII . . . . .	127,202	5,136,248.07
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VIII . . . . .	110,388	4,457,321.04
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IX . . . . .	144,016	5,815,175.09
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP X . . . . .	122,816	4,959,147.20
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP XI . . . . .	112,581	4,545,871.48
WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	268	10,821.48
Total: . . . . .	1,535,464	62,000,000.00

This contribution is being evaluated at sixty-two million Euros (EUR 62,000,000.-).

*Evidence of the existence and the value of the contribution*

Proof of the ownership and the value of such contribution has been given to the undersigned notary by a copy of a recent balance sheet of TRADEKA OY, an agreement for the contribution by and among INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED (acting in its here above capacity) and the Company, a declaration issued by the managers of TRADEKA OY and a confirmation issued by DELOITTE FINLAND.

*Effective implementation of the contribution*

INDUSTRI KAPITAL 2000 LPs I-XI (inclusive) and WAVECREST LP, contributors, here represented as stated here-above, declare that:

- they are the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally transferable;
- the transfers of such shares is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Finland and Luxembourg, in order to duly formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party.

*Manager's intervention*

Thereupon intervene the managers of the Company, here represented by Mrs Catherine Dessoy by virtue of a declaration/proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend article 8.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 8.**

8.1.- The Company's capital is set at sixty-two million twelve thousand five hundred Euros (EUR 62,012,500.-), represented by two million four hundred eighty thousand five hundred (2,480,500) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

*Tax payment exemption request*

Considering that the Company holds six hundred fifty-two thousand five hundred twenty-six (652,526) shares with a par value of EUR 10.- each in TRADEKA OY, a company incorporated and existing under the laws of Finland, Member State of the European Union, as of November 6, 2007, that is 19.52% of its entire issued share capital represented by three million three hundred forty-three thousand (3,343,000) shares with a par value of EUR 10.- each, the present increase in share capital results in the Company becoming the holder of two million one hundred eighty-seven thousand nine hundred ninety (2,187,990) shares in TRADEKA OY, that is 65.45% of its entire issued share capital.

The Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on the basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for an exemption from capital duty and for a fixed rate registration tax perception in such a case.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about ten thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée TRADEKA INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée par acte notarié en date du 27 septembre 2007, actuellement en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, ci-après la «Société».

La séance est ouverte à 14 heures à Luxembourg et présidée par Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Depuis le 6 novembre 2007, la Société détient 652.526 (six cent cinquante-deux mille cinq cent vingt-six) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune de la société de droit finlandais TRADEKA OY, établie et ayant son siège social en Finlande, Etat Membre de l'Union Européenne, Hämeentie 19, 00500 Helsinki, inscrite au registre de commerce de Helsinki sous le no 1905481, c'est-à-dire 19,52% of de son capital souscrit représenté par 3.343.000 (trois millions trois cent quarante-trois mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 62.000.000,- EUR (soixante-deux millions d'euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 62.012.500,- EUR (soixante-deux millions douze mille cinq cents euros) par l'émission de 2.480.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en nature.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature d'actions.

3.- Modification afférente de l'article 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de 62.000.000,- EUR (soixante-deux millions d'euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 62.012.500,- EUR (soixante-deux millions douze mille cinq cents euros) par l'émission de 2.480.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en nature consistant en 1.535.464 (un million cinq cent trente-cinq mille quatre cent soixante-quatre) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune de TRADEKA OY, une société de droit finlandais, établie et ayant son siège social en Finlande, Hämeentie 19, 00500 Helsinki, inscrite au registre de commerce de Helsinki sous le no 1905481, dont la Société détient déjà depuis le 6 novembre 2007, 652.526 (six cent cinquante-deux mille cinq cent vingt-six) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, représentant 19,52% de son capital social représenté par 3.343.000 (trois millions trois cent quarante-trois mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires existants représentés par Maître Catherine Desso, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privée du 6 novembre 2007, qui demeurera annexée au présent acte, indiquent leur intention de souscrire 2.480.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune dans la Société.

*Intervention de rapporteur - Souscription - Libération*

Interviennent ensuite les actionnaires existants représentés par Maître Catherine Dessoy, prénommée, en vertu de la procuration pré-mentionnée, qui demeurera annexée au présent acte;

lesquels ont déclaré souscrire les 2.480.000 (deux millions quatre cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune comme suit:

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP I .....	277.475
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP II .....	255.041
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP III .....	324.705
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IV .....	276.295
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP V .....	301.090
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VI .....	48.411
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VII .....	205.450
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VIII .....	178.293
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IX .....	232.607
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP X .....	198.365
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP XI .....	181.835
WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP .....	433
Total: .....	2.480.000

Représentés par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, ayant son siège social à 3rd Floor, Charles Bisson House, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands, agissant en sa qualité de «General Partner» de INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIPS I-XI, et en tant qu'«Agent» de WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP.

et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en 1.535.464 (un million cinq cent trente-cinq mille quatre cent soixante-quatre) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, de TRADEKA OY ci-après décrit:

*Description de l'apport:*

	Nombre d'actions	EUR
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP I .....	171.795	6.936.854,27
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP II .....	157.905	6.375.994,49
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP III .....	201.038	8.117.647,82
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IV .....	171.065	6.907.377,83
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP V .....	186.417	7.527.271,24
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VI .....	29.973	1.210.269,99
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VII .....	127.202	5.136.248,07
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VIII .....	110.388	4.457.321,04
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IX .....	144.016	5.815.175,09
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP X .....	122.816	4.959.147,20
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP XI .....	112.581	4.545.871,48
WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP .....	268	10.821,48
Total: .....	1.535.464	62.000.000,00

Cette contribution étant évaluée à 62.000.000,- EUR (soixante-deux millions d'euros).

*Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie de comptes annuels récents de TRADEKA OY, d'une déclaration émanant des gérants de IK 2000 LIMITED (agissant en sa qualité ci-avant mentionnée), d'une déclaration émanant des gérants de TRADEKA OY et d'une confirmation émanant de DELOITTE FINLANDE.

*Réalisation effective de l'apport.*

INDUSTRI KAPITAL 2000 LP I-XI (inclus) et WAVECREST LP, apporteurs ici représenté comme dit ci-avant, déclarent que:

- ils sont les seuls propriétaires des ces actions et possèdent le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les transferts de ces actions sont effectivement réalisés sans réserve aujourd'hui, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir en Finlande et au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Intervention des gérants.*

Sont alors intervenus les gérants de la Société ici représentés par Maître Catherine Desso, prénommée, en vertu d'une déclaration/procuration qui demeurera annexée au présent acte.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales nouvelles et confirme la validité des souscription et libération.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les actionnaires décident de modifier l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.1.** Le capital social est fixé à 62.012.500,- EUR (soixante-deux millions douze mille cinq cents euros), représenté par 2.480.500 (deux millions quatre cent quatre-vingt mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.»

*Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport.*

Compte tenu du fait que la Société détient 652.526 (six cent cinquante-deux mille cinq cent vingt-six) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune dans TRADEKA OY, une société de droit finlandais (la Finlande étant une Etat Membre de l'Union Européenne), depuis le 6 novembre 2007, ce qui correspond à 19,52% de son capital social, représenté par 3.343.000 (trois millions trois cent quarante-trois mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros), la présente augmentation de capital a pour effet que la Société détient désormais 2.187.990 (deux millions cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) de TRADEKA OY, ce qui correspond à 65,45% de son capital social.

La Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas l'exonération du droit d'apport et le paiement du droit fixe d'enregistrement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ dix mille euros.

*Provision*

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Desso, S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34654. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008004753/211/287.

(070176510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

**Safre Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 décembre 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2008004693/239/12.

(070176169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

---

**D.D.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 101.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004749/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04563. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070176620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

---

**Nine Stars International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.061.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of November.

Before Us Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of members of the public limited company NINE STARS INTERNATIONAL S.A with registered office in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 121.061, (hereinafter the «Company»), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 5th of October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2319 of the 12th of December 2006,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2398 of the 23rd of December 2006.

The meeting is presided by Mr Romain Wagner, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Hans-Martin Kuske, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor relating to the accounts as at October 31, 2007;
2. Approval of the balance sheet, the profit and loss account and the allocation of the result as at October 31, 2007;
3. Discharge to the directors and the statutory auditor;
4. Resolution to dissolve the Company, following the loss of more than 75% of its share capital, in accordance with Article 100 par. 2 (to be approved by one fourth of the votes cast at the meeting) of the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies;
5. Nomination of a liquidator and determination of his powers;
6. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The reports presented to this meeting by the board of directors and by the statutory auditor of the Company relating to the accounts as at October 31st, 2007 are hereby approved.

*Second resolution*

The meeting approves the balance sheet, the profit and loss statements of the Company as well as the allocation of the result as at October 31st, 2007.

*Third resolution*

The meeting decides to approve and ratify all the acts of the directors and the statutory auditor of the Company and to accord them full and entire discharge for the execution of their mandates.

*Fourth resolution*

The meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation in accordance with article 100 §2 of the amended law dated August 10th, 1915 on commercial companies.

The dissolution of the Company and its opening of the liquidation is approved by every shareholder present or represented.

*Fifth resolution*

The meeting decides to appoint Mr Roland De Cillia, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 16th of March 1968, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de la société anonyme NINE STARS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.061, (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2398 du 23 décembre 2006,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2398 du 23 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Wagner, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeannot Diderrich, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hans-Martin Kuske, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant les comptes au 31 octobre 2007;
2. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'allocation des résultats au 31 octobre 2007;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats pendant l'année sociale ayant pris fin le 31 octobre 2007;
4. Décision de dissoudre la Société, suite à la perte de plus de 75% de son capital social en conformité avec l'article 100 § 2 (à approuver par un quart des votes émis lors de cette assemblée) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les rapports présentés par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes de la Société concernant les comptes au 31 octobre 2007 sont par les présentes approuvés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve le bilan, le compte de pertes et profits de la Société ainsi que l'allocation des résultats au 31 octobre 2007.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier tous les actes réalisés par les administrateurs et le commissaire aux comptes de la Société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation en conformité avec les dispositions de l'article 100 §2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La dissolution de la Société et sa mise en liquidation est approuvée par chaque actionnaire présent ou représenté.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Roland De Cillia, expert comptable, né à Luxembourg, le 16 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est normalement requise.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wagner, Diderrich, Kuske, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2007, Relation GRE/2007/5511. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008004764/231/149.

(070176450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

**Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 95.911.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004756/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04578. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

**L.D. Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.369.

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société L.D. GROUP S.A. (numéro d'identité 2003 22 22 065), avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 96.369, constituée sous la dénomination de SIDE GROUP S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1169 du 7 novembre 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 19 janvier 2004, publié au Mémorial C, numéro 260 du 4 mars 2004 et en date du 13 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2101 du 26 septembre 2007, ledit acte contenant changement de la dénomination sociale en L.D. GROUP S.A.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Delbrassinne, administrateur de société, demeurant à Lasne (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Luc Delbrassinne, administrateur de société, né à Bruxelles (Belgique), le 21 juillet 1951, demeurant à B-1380 Lasne, 13, rue Wagram.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Delbrassinne, Janin, J.-M. Weber, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2007. Relation: CAP/2007/3373. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Neu.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 décembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2008004750/236/63.

(070176490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

**Braun-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 67.381.

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Madame Christina Tomova, ingénieur diplômé, née à Malorad/Vratza (Bulgarie) le 4 janvier 1945, demeurant à L-1944 Luxembourg, 27, rue Franz Liszt,

détentrice d'une (1) part sociale.

2.- Madame Guergana Staneva Taneva, employée privée, née à Sofia (Bulgarie) le 28 septembre 1971, demeurant à L-3940 Mondercange, 40, rue de Pontpierre,

détentrice de soixante-dix-neuf (79) parts sociales.

3.- Monsieur Tzvetan Marinov, électricien, né à Sofia (Bulgarie) le 23 mai 1971, demeurant à L-3940 Mondercange, 40, rue de Pontpierre,

détenteur de vingt (20) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée BRAUN-IMMO S. à r.l. (numéro d'identité 1998 24 13 942), avec siège social à L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 67.381, constituée sous la dénomination de BRAUN S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 100 du 18 février 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 22 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 354 du 5 mars 2002, suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 mai 2002, publié par extrait au Mémorial C numéro 1186 du 7 août 2002 et suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1214 du 20 juin 2007, ledit acte contenant entre autres modification de la dénomination sociale en BRAUN-IMMO S. à r.l.,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'importation et l'exportation de marchandises à l'exclusion de matériel militaire, le commerce d'articles de sanitaire, de chauffage, de ventilation, de climatisation, ainsi que le commerce d'articles pour le bâtiment, d'objets d'art ou décoratifs et de bijoux.

La société a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière ainsi que l'activité d'administrateur de biens et de syndic de copropriété.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts de la société pour leur donner désormais la teneur suivante

« **Art. 1<sup>er</sup>**. La société prend la dénomination de BRAUN-IMMO S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'importation et l'exportation de marchandises à l'exclusion de matériel militaire, le commerce d'articles de sanitaire, de chauffage, de ventilation, de climatisation, ainsi que le commerce d'articles pour le bâtiment, d'objets d'art ou décoratifs et de bijoux.

La société a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière ainsi que l'activité d'administrateur de biens et de syndic de copropriété.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Tomova, G. S. Taneva, T. Marinov, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 décembre 2007. Relation: CAP/2007/3325. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 décembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2008004745/236/132.

(070176516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

**Fimanag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 18.941.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme CONSILIUM S.A. ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 6 février 1991, publié au Mémorial C numéro 303 du 5 août 1991, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.219.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 73 du 30 janvier 2007,

ici représentée par Monsieur Henri Grethen, conseiller économique, demeurant à L-1340 Luxembourg, 6, Place Winston Churchill,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société avec pouvoir de l'engager sous sa seule signature.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FIMANAG S.A. ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1981, publié au Mémorial C numéro 46 du 6 janvier 1982, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 18.941.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Christiane Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 10 mai 1999, publié au mémorial C sous le numéro 565 du 22 juillet 1999.

II.- Que le capital social de ladite société s'élève actuellement à sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt euros cinquante-sept cents (EUR 743.680,57), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 247,89), intégralement libéré.

III.- Que la comparante dûment représentée en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de ladite société FIMANAG S.A.

IV.- Que la société anonyme dénommée CONSILIUM S.A. est devenue propriétaire de l'intégralité des actions libérées du capital de ladite société.

V.- Qu'en tant qu'actionnaire unique, elle a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

VI.- Que partant, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

VII.- Que l'actionnaire unique déclare s'engager à régler tout le passif de la société et transféré tous les actifs à son profit.

VIII.- Que l'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et réglera également les frais des présentes.

IX.- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

X.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat.

XI.- Que les titres au porteur seront annulés.

XII.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de CONSILIUM S.A., L-1340 Luxembourg, 6, Place Winston Churchill.

XIII.- Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sa dite qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Grethen, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 24 décembre 2007. Relation: CLE/2007/ 1235. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 27 décembre 2007.

M. Weinandy.

Référence de publication: 2008004790/238/62.

(070176797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

---

**Lotralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8826 Perlé, 27, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 107.795.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004782/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04352. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

---

**Inter-Façade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 102.083.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004776/1681/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04588. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

---

**Secura Electronic Holding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.319.

*Auszug aus der Generalversammlung vom 13. Dezember 2007*

Die Generalversammlung der Aktionäre vom 13. Dezember 2007 hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Den Herren

\* Bernd Hager, Unternehmensberater, geboren am 3. Dezember 1946 in D-Kassel, wohnhaft in D-30449 Hannover, Schwarzer Bär 2

\* Fernand Sassel, expert-comptable, geboren am 16. April 1959 in Clervaux, wohnhaft in L-5366 Munsbach, 222, rue Principale

werden die Ämter als Verwaltungsratsmitglieder bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2013 übertragen.

- Der sofortige Rücktritt von Herrn Romain Zimmer als Verwaltungsratsmitglied wird angenommen.

- Als neues Verwaltungsratsmitglied wird ernannt bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2013 Frau Edith Reuter, Buchhalterin, geboren am 5. Januar 1958 in Luxemburg, wohnhaft in L-5366 Munsbach, 222, rue Principale.

- Der SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION S.à r.l., mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, R.C.S. Luxembourg B 26.096 wird das Amt des Kommissars bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2013 übertragen.

- Der Sitz der Gesellschaft wird von L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis nach, L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch verlegt.

Luxembourg, den 13. Dezember 2007.

Für SECURA ELECTRONIC HOLDING A.G.

F. Sassel

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2008004541/664/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Euro Tabs Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Om Stackburren.

R.C.S. Luxembourg B 108.384.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004752/1681/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2007, réf. DSO-CL00289. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070176623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

**S.I. Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 65.630.

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.I. INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 65.630), constituée suivante acte notarié en date du 8 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 16 octobre 1998. Le capital social a été converti en euros, suivant acte sous seing privé en date du 18 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 788 du 24 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia Rubeo Lisa, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à la dissolution de la Société S.I. INVESTISSEMENTS S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société EUROTIME S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de Société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, P. Rubeo, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2007. EAC/2007/15813. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008004766/239/63.

(070176925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

**Gantro Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 88.054.

Gemäss Schenkungsvertrag vom 30. Oktober 2007 überträgt Herr Jan Roland Persson, wohnhaft in SE-236 37 Höllviken, Domkyrkovägen 17, 500 (in Worten fünfhundert) Anteile, der GESELLSCHAFT GANTRO INVEST S.à r.l., 1, rue Anvers, L-1130 Luxembourg, mit einem Stammkapital von EUR 12.500,00 eingeteilt in 500 Anteile, an Herrn Joel Persson, wohnhaft in SE-236 37 Höllviken, Domkyrkovägen 17.

Durch diese Übertragung der Gesellschaftsanteile ergibt sich folgende neue Aufteilung:

Joel Persson: 500 Gesellschaftsanteile (100%)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PKF WEBER & BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2008004435/7378/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04288. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070175997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.